

**Procès-verbal de la 40ème assemblée générale
qui s'est tenue le 3 mai 2025
à Mornac (16) – Mairie**

Personnes présentes :

Belly Victorien (porte-drapeau)
Bernard Alain
Bernard Colette
Bernard Jacques
Biche Eric
Buisson Michel
Caporossi Paul
Cholet Michel
Dessendier Michèle
Lapouge Annick
Niéto Nathalie
Rouhier Daniel
Rousseau Eric
Urbajtel Jean-Michel
Urbajtel Patricia
Tamisier Sophie
Laurent Francis

Personnes Excusées et pouvoirs de vote :

Fatna Ziat, conseillère départementale
Laurent Duguet, maire de Garat
Baudet Jacques (pouvoir)
Belly Esteban (pouvoir)
Benguigui Gérard
Bernard France (pouvoir)
Branchut Guy (pouvoir)
Caporossi Joëlle (pouvoir)
Cholet Dominique (pouvoir)
Cholet Marion (pouvoir)
Cholet Mathieu (pouvoir)
Cholet Mérédith (pouvoir)
Catherine Corbiat (pouvoir)
Corbiat Jean (pouvoir)
Dupré Michel
Gaborit Jean-Pierre (pouvoir)
Gallois Claude (pouvoir)
Gallois Geneviève (pouvoir)
Gaudillère Michel (pouvoir)
Gros Andrée (pouvoir)
Hontarrède Josette (pouvoir)
Lacour Jacqueline
Lapouge Claude (pouvoir)
Lassoutière Colette (pouvoir)
Marciquet Colette
Ottavi Louis (pouvoir)
Touveron Jacques (pouvoir)
Waendendries

17 personnes présentes et 28 personnes excusées dont 21 pouvoirs de vote (voir annexe 1)

Début de l'assemblée générale à 15 h 15

- **Remerciements** (*propos de la Présidente*)

Ont été remerciés :

La municipalité de Mornac et ses services pour la mise à disposition de cette salle et l'organisation du pot de l'amitié qui sera servi après l'assemblée générale.

Sont également remerciés les membres du conseil d'administration et les vérificateurs aux comptes qui ont aidé à préparer cette assemblée générale.

Dans les carnets des avis de décès, je note ici et là quelques noms qui nous étaient familiers. Ils ont été bien assez nombreux depuis notre dernière AG à nous quitter et je ne pourrais pas tous les citer de peur d'en oublier, faute de l'avoir su, aussi...

Un décès récent, Pierre Minereau, ses obsèques ayant lieu ce jour, ce qui excuse l'absence de M. le maire de Garat à cette assemblée.

Pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, je vous invite à observer une minute de silence.

Propos de la Présidente :

« Depuis la création de l'ASFB en 1986, nous sommes venus à deux reprises à Mornac.

Nous avons fêté ici-même les 20 ans puis les 30 ans. Nous avons toujours gardé avec cette commune une relation particulière. En effet, même si elle n'a pas eu la tristesse de perdre un de ses enfants à la Braconne, elle a toujours été très sensible aux événements qui s'y sont produits. Auparavant, l'anniversaire de la fusillade du mois de mai était organisé par « le mouvement de la paix » et le parti communiste.

Mais face à la crainte de l'oubli, il est alors décidé de créer une association pour réunir tous ceux qui souhaitent perpétuer les commémorations. C'est Guy Hontarrède qui impulse cette idée, et c'est tout naturellement qu'il a demandé à Jacques Persyn d'accueillir cette nouvelle association afin de fixer son siège social sur Mornac. C'est ainsi que le 3 avril 1985 à Mornac eut lieu la première assemblée constituante qui a adopté les statuts validés en 1986. La 1^{ère} assemblée générale ordinaire aura lieu en octobre de la même année, chez Flammery à Rouillet St Estèphe, au restaurant de la Vieille Auberge.

J'ai pu noter dans le premier procès-verbal de cette AG, les noms de : Guy Hontarrède, Mme Viger qui est alors élue présidente. Beaucoup d'amis étaient déjà présents, auprès des membres des familles de fusillés, on trouve Camille Dogneton, Pierre Chaumette, Léon Bérody, James Lanceron, Dr Ferrand, Dr Jean, Michel David, André Laplagne, Josette Beaufils, Colette Marciquet et Jacques Persyn.

A toutes les cérémonies de la Braconne il était présent et témoignait sans cesse de sa fidélité aux valeurs de notre association. Il soutenait tous nos projets. Il aura marqué l'histoire de l'association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne.

Je vous remercie M. Laurent d'avoir compris combien il était important pour nous d'être là aujourd'hui, je vous en suis très reconnaissante.

et avant de dérouler cette matinée, je remets la présidence de cette assemblée générale à Francis Laurent, maire de cette commune ».

LE MOT DU MAIRE :

Francis Laurent accueille les personnes présentes et rappelle l'homme qui était Jacques Persyn, maire de Mornac au moment de la création de l'association.

Organisation du déroulé de l'AG :

- Rapport d'activités
- Rapport financier & rapport des vérificateurs
- Elections au conseil d'administration & vérificateurs des comptes
- Questions diverses
- Rapport moral : le devoir de Mémoire et l'ASFB.

RAPPORT d'ACTIVITE

Historique :

- Dernière AG 2023 le 4 mai 2024 à Brie

Adhérents : 90 en 2020, 79 en 2023 et 88 actuellement

13 familles représentées sur 4 générations

Soutenue par de nombreuses associations d'anciens combattants de la Charente malgré la difficulté pour certains à continuer à adhérer (finances)

Effectif des adhérents stable

Les recettes des cotisations en légère augmentation avec la ligne « contribution libre » par adhésion.

Bilan de nos activités et cérémonies depuis la dernière AG (le mai 2023 à Brie)

- 5 mai 2024
- Dépôt de gerbe lors de la cérémonie commémorative à St-Michel
- 4 mai 2024
- Cérémonie au monument des Fusillés avec participation du CCJ (Conseil communal de Jeunes) de Brie
- 15 janvier 2025
- Dépôt de gerbe lors de la cérémonie à la Braconne, organisée par la municipalité de Ruelle et l'union locale de Ruelle
- Interventions dans écoles

Robert Doisneau à Ruelle (2 classes)

Primaire la Prévôterie (Brie) 1 classe

Primaire St-Projet devant monument 1 classe (aura lieu le 5 mai 2025)

- Un montage Powerpoint pour nous aider dans l'échange avec les jeunes (voir très jeunes) élèves.
- Un support fiches plastifiées
- Création d'un QCM (questionnaire à choix multiples) adapté aux élèves de CM (cours moyens) de St-Projet

- Animation d'un atelier citoyen au collège Jean Rostand de La Rochefoucauld (4 élèves de 4^{ème} avec création d'un escape-game)
- Rencontres des familles avec Lisa Métreau, jeune étudiante en master Recherches en Histoire.
- Remise des récompenses au concours de la résistance : Jean-Michel Urbajtel

Remise de 60 livres de poésie de Michel David au concours national de la Résistance

Sans oublier les cérémonies commémoratives des 11 novembre et 8 mai organisées à Brie qui honorent à chacune de ces dates le monument des Fusillés en plus du monument aux Morts de Brie et de très nombreuses autres cérémonies et conférences tout au long de l'année. (participation de Jean-Michel Urbajtel et de Michel Cholet)

Les lettres du souvenir une vraie correspondance entre l'asfb et ses adhérents

VOTE A MAIN LEVEE (approuvé à l'unanimité)

BILAN FINANCIER

Préparé et présenté par Annick Lapouge, trésorière de l'association et vérifié par Madame Joëlle Caporossi et Eric Biche.

Compte d'exploitation et compte de résultat 2024 en pièces jointes (annexe 2)

Question : l'asfb peut-elle s'engager financièrement chaque année à soutenir un projet pour le Devoir de Mémoire ?

Une discussion s'est engagée entre les personnes présentes, et même si cette idée reçoit un avis favorable, il reste à la faire valider au moment de chaque demande à l'ensemble des membres du conseil d'administration pour en définir la légitimité et le montant à allouer.

Pour l'année 2025, Michel Cholet présente le projet de l'association du souvenir des Fusillés de Souge :

L'Association du souvenir des Fusillés de Souge appelle l'attention sur des enjeux majeurs dus à la transition générationnelle à laquelle sont confrontées toutes les associations mémorielles. Dans un souci de transmission, ces enjeux les ont conduits à décider la réalisation d'un film d'une heure, dé coupable en séquences courtes, à disposition d'un large public et des enseignants en particulier. Le contenu est en discussion avec un vidéaste professionnel mais il devrait notamment retracer, la visite du Mémorial à Souge menée avec les scolaires (un millier sont reçus annuellement), les cérémonies et autres initiatives, reprendre des témoignages de descendants ainsi que susciter des interviews d'historiens professionnels et d'enseignants.

Ce projet est labellisé « 80ème anniversaire » par l'État via l'ONAC et à ce titre bénéficie d'une subvention de 8000 euros. Ils ont cependant besoin de financements complémentaires pour pouvoir honorer un devis qui s'élèvera autour de 25 000 euros.

C'est ce projet que l'ASFB pourrait soutenir cette année. Chaque membre du CA sera questionné par courriel et en fonction des finances de l'association il sera défini d'un montant à allouer.

Le montant de l'adhésion est tacitement reconduit (5 € par adhérent et par an)

Annick Lapouge, trésorière, souhaite que le versement de cette adhésion s'opère par virement bancaire plutôt que par chèque. La prochaine « lettre du souvenir » lancera un appel à virement. Ceux-ci sont préférables pour éviter les dépôts de chèques bancaires.

Les communes qui versent une subvention annuelle sont remerciées :

GARAT, CHAMPNIERS, RUELLE, MORNAC, VARS, SAINT-MICHEL, RIVIERES, LA ROCHEFOUCAULD-en-ANGOUMOIS.

Il est rappelé que la commune de BRIE participe à l'entretien du monument et soutient toute la logistique de la cérémonie de la Braconne.

Colette Bernard suggère que des demandes de subventions soient élargies auprès de l'agglo d'Angoulême et des autres collectivités locales du département.

La Présidente lui répond que ces appels à subventions au plus grand nombre de collectivités sont réservées lors des grands projets de notre association.

Enfin, Joëlle Caporossi et Eric Biche, vérificateurs aux comptes sont remerciés et sont renouvelés dans leurs fonctions pour l'année 2025

VOTE A MAIN LEVEE (approuvé à l'unanimité)

Elections au conseil d'administration

ELECTIONS selon les statuts de l'association

Rappel des statuts en son Article 5 :

L'association est administrée par un conseil d'administration de membres élus pour trois ans. Ils sont élus à bulletin secret par les membres présents ou représentés à l'assemblée générale et à jour de leur cotisation. Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année. Les premiers renouvellements seront effectués par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles. Au cas où l'assemblée générale ne pourrait avoir lieu une année, le mandat des membres du conseil est prorogé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée.

TIERS SORTANT

CAPOROSI Paul
CORBIAT Jean
CHOLET Dominique
URBAJTEL Jean-Michel

Les candidatures pouvaient être adressées à la Présidente, ou bien déclarées au plus tard lors de l'assemblée générale.

Les sortants ont tous souhaité renouvelé leur candidature pour cette élection.

Aucune autre candidature n'est parvenue pour cette assemblée, aussi il est procédé au vote à main levée et tous les membres sortants ont été reconduits au sein du conseil d'administration.

Sont donc élus à l'unanimité pour 3 ans :

CAPOROSI Paul
CORBIAT Jean
CHOLET Dominique
URBAJTEL Jean-Michel

Projets et Questions diverses

1. Depuis quelques années nous organisons notre assemblée générale à la suite de la cérémonie de mai pour éviter les voyages et pour profiter des jours meilleurs.

Mais en 2026, GARAT souhaite notre passage dans sa commune pour une assemblée générale.

Elle pourrait avoir lieu en janvier 2026 pour honorer Raymond Corbiat.

Les élections municipales doivent avoir lieu en mars 2026, le maire actuel souhaiterait organiser un hommage à Raymond Corbiat avant.

D'ores et déjà, un accord de principe et la venue de la famille Corbiat s'organisent pour la date du 15 janvier 2026.

Notre association pourrait organiser son AG et l'hommage à Raymond Corbiat sur la commune de Garat le matin et assister à la cérémonie organisée par Ruelle-sur-Touvre devant le monument de la Braconne l'après-midi.

Ce projet est soumis à l'approbation de la date par la commune de Garat car les maires se trouveront en période de « droit de réserve » pour cause d'élections municipales.

Une information sera faite par la prochaine Lettre du Souvenir.

2. Jacques Bernard propose que l'association reprenne contact avec la commune de Rouillac après les élections municipales afin de relancer le dossier toujours resté sans avis favorable sur un nom de rue à « MARCEL BAUD ». C'est le seul fusillé de la Braconne qui n'a pas été honoré dans sa commune d'origine.

La Présidente a souhaité terminer cette assemblée par le rapport moral contrairement à l'ordre établi mais pour marquer l'anniversaire de l'association.

RAPPORT MORAL – Propos de la Présidente

Le devoir de mémoire : un lien vital entre le passé et l'avenir. Il ne s'agit pas seulement de commémorer les tragédies, mais de comprendre leurs impacts pour mieux façonner notre présent et notre futur. Le devoir de mémoire poursuit plusieurs objectifs essentiels. Il honore d'abord la mémoire des victimes de tragédies comme les guerres et les génocides, en reconnaissant leur souffrance et leur sacrifice. Il vise également à éduquer les générations futures en transmettant les leçons du passé pour éviter la répétition des erreurs historiques. En outre, le devoir de mémoire lutte contre la falsification de l'histoire et le révisionnisme, préservant ainsi une représentation fidèle des événements.

Enfin, il encourage la réflexion et le dialogue sur les leçons apprises, renforçant la cohésion sociale et sensibilisant la société aux injustices du passé.

La transmission de la mémoire historique aujourd'hui est confrontée à des défis tels que la diffusion de fausses informations.

Les influences politiques et le révisionnisme compliquent la préservation de la vérité.

Les institutions et associations, comme les musées et centres de recherche, jouent un rôle clé dans la préservation de la mémoire historique en collectant des archives et en organisant des expositions.

Elles éduquent et commémorent les événements passés.

Les associations de survivants et les historiens aident à conserver les témoignages vivants et à combattre le révisionnisme.

Notre association tente modestement de remplir ce rôle de transmission.

Elle a été créée au départ pour rassembler les familles et depuis 40 ans elle s'est largement ouverte à tous et aux jeunes qui sont en quête d'informations sur notre histoire locale et au-delà des fusillés de la Braconne c'est l'histoire de la Résistance que nous véhiculons.

L'engagement des jeunes générations dans le devoir de mémoire est crucial pour garantir la transmission et la pérennité des leçons du passé. Les informer, les éclairer afin que les erreurs du passé ne soient pas reproduites. C'est notre devoir même si à notre petite échelle il nous paraît parfois inefficace quand on regarde comment va notre monde.

Une association doit se fixer des buts, la nôtre s'est aussi fixé un devoir. Ce devoir nécessite vigilance et engagement constant.

Depuis 40 ans l'association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne a œuvré ...

Avec l'aide financière des collectivités et de ses adhérents, sans cesse, il a été entrepris d'ajouter des éléments qui ont complété au fil des années le monument des fusillés.

- 1989 Livre en pierre avec texte gravé
- 1990 Restauration du monument (consolidation de la corniche par commune de Brie)
- 1991 Pierre de granit posée devant le monument
- 2006 Extension du monument avec 9 stèles dédiées à 68 Résistants charentais fusillés ou exécutés en d'autres lieux
- 2014 Chemin du souvenir avec 6 stèles racontant l'histoire de la Résistance civile en Charente et ses 16 silhouettes
- 2014 Réfection peintures et divers travaux d'entretien du monument
- 2015 Panneau d'accueil à l'entrée de la clairière
- 2024 Panneau et plaque pour les maquisards Dubreuil et Robigne

Mais aussi

Editions des recueils de poèmes de Michel David

- 1986 Braconne au cœur – Préface de Jacques Chaban-Delmas
- 1993 Braconne au cœur – Edition du 50^{ème} anniversaire
- 1995 « d'une poésie transpercée » interventions pour le 50^{ème} anniversaire du monument aux Fusillés
- 2003 Clairière de Braconne – Préface d'Yves Guéna

Publications de l'ASFB

- 1986 à 2006 1 revue « Clairière » animée par Guy Hontarrède
- 2006 à aujourd'hui 1 bulletin correspondance « La Lettre du Souvenir »

Un dépliant destiné à toute personne qui souhaiterait préparer sa visite dans la

Clairière : scolaires, associations, grand public, etc...

- ✓ Cérémonies organisées dans la clairière
- ✓ Des présences et témoignages dans les établissements scolaires de Charente.
- ✓ Une participation à la remise de récompenses des lauréats du concours de la Résistance.
- ✓ Notre présence à d'autres cérémonies (locales et Souges)
- ✓ Notre adhésion à l'ANFFMRF
- ✓ Un site internet

Deux Présidentes :

1986 à 1996 : Mme Germaine Viger, fille de Gérard Vandeputte fusillé le 15 janvier 1944

De 1996 à aujourd'hui : Mme Michèle Dessendier, petite-fille de Paul Bernard fusillé le 5 mai 1943

Des statuts dépoussiérés en 2023

De nouveaux membres au CA depuis (voir nouveaux statuts)

85 adhérents en 2024 (baisse de 20 par rapport à – 10 ans)

13 Familles de fusillés sur 4 générations

L'implication de ses membres bénévoles est une richesse pour notre association.

Michel Cholet (petit fils René Gillardie – janvier 1944)

Dominique Cholet (petit fils René Gillardie – janvier 1944)

Trésorière Annick Lapouge

Secrétaire Colette Lassoutière

Membres élus

Alain Bernard (petit-fils de Paul Bernard – mai 1943)

Jacques Bernard (neveu de Paul Bernard – mai 1943)

Paul Caporossi

Jean Corbiat (fils de Raymond Corbiat - janvier 1944)

Michel Gaudillère

Jean-Claude Marquet (rattaché à famille Corbiat – janvier 1944)

Nathalie Nieto

Jean-Michel Urbajtel

Vérificateurs aux comptes désignés :

Joëlle Caporossi

Eric Biche

Mais aussi Patricia Urbajtel et le conseil communal des Jeunes Brie.

Ces personnes généreuses donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre et animer ce devoir de mémoire sans aucune attente de reconnaissance.

« Je tiens à les remercier ici publiquement pour leur travail, leurs conseils avisés, leur dévouement sans faille, et je leur suis très reconnaissante de m'épauler dans la vie de notre association. »

FIN DU RAPPORT MORAL et D'ACTIVITE

VOTE A MAIN LEVEE (approuvés à l'unanimité)

Pour clôturer cette assemblée, Monsieur Francis Laurent, maire de Mornac a rappelé l'importance du devoir de Mémoire surtout dans la période tumultueuse que traverse notre société et notre monde.

Il a remercié l'association pour la tenue de cette réunion dans sa commune.

Les activités présentées et les propos tenus lui rendent l'optimisme et il projette de solliciter notre association pour venir présenter l'histoire de Marinette auprès des scolaires de sa commune.

Il nous invite ensuite à rejoindre le monument aux Morts en présence des porte-drapeaux pour un dépôt de gerbe, avant de nous retrouver devant un verre de rafraîchissement.

Fin de l'assemblée générale à 16 h 30. Procès-verbal rédigé le 16 juin 2025

La Secrétaire,

La Présidente,

Colette Lassoutière

Michèle Dessendier

Pièces jointes au présent procès-verbal :

Annexe 1 – liste des émargements (4 pages)

Annexe 2 – Bilan financier (2 pages)